



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-584

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2024-09-13-00005 - Arrêté complétant l'arrêté n°75-2022-01-14-00007 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police /

75-2024-09-13-00001 - Arrêté de nomination de régisseur - Régie d'avances de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-09-13-00005

Arrêté complétant l'arrêté
n°75-2022-01-14-00007 portant désignation des
personnalités appelées à siéger dans le troisième
collège des comités des caisses des écoles de
Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE N°

complétant l'arrêté n°75-2022-01-14-00007 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2511-29 ;
- Vu le livre II du code de l'éducation, notamment les articles L. 212-10 et suivants et R. 212-24 et suivants ;
- Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°75-2022-01-14-00007 du 14 janvier 2022 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris, pour une durée de 3 ans ;
- Vu le courrier de Mme Marie-Christine BALADI, en date du 9 septembre 2024, faisant part de sa démission ;
- Vu le courrier de M. François VAUGLIN, maire du 11^{ème} arrondissement de Paris, en date du 13 juin 2024, proposant la désignation de Mme Alhem GIRARD et de M. Zakaria THIOUL pour siéger au sein du troisième collège du comité de la caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement de Paris ;
- Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° 75-2022-01-14-00007 du 14 janvier 2022 susvisé portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris est modifié comme suit :

-Mme Alhem GIRARD est désignée pour siéger au sein du troisième collège du comité de la caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement de Paris, en remplacement de Mme Marie-Christine BALADI ;

-M. Zakaria THIOUL est désigné pour siéger au sein du troisième collège du comité de la caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement de Paris.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le maire du 11^{ème} arrondissement de Paris, président du comité de la caisse des écoles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 13 septembre 2024

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation,
le préfet, directeur de cabinet

SIGNE

Christophe NOEL DU PAYRAT

Préfecture de Police

75-2024-09-13-00001

Arrêté de nomination de régisseur - Régie
d'avances de la direction de l'innovation, de la
logistique et des technologies

ARRETE DE NOMINATION DE RÉGISSEUR

Régie d'avances de la
direction de l'innovation, de la logistique et des technologies

n° 900644

12 septembre 2024

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté NOR: BUDR9304137A du 28 mai 1993 du ministère du budget, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 94-10298 du 18 mars 1994 instituant une régie d'avances auprès de la direction des services techniques modifié par les arrêtés préfectoraux n° 090698 du 10 mars 2020 et n° 900572 du 03 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté NOR: IOMF2412096A du 29 avril 2024, habilitant les préfets à créer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-01204 du 13 août 2024 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la direction des finances, de la commande publique et de la performance ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° U12911230908368 du 21 août 2024 affectant Monsieur PUYLAURENT Jean-Cédric à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies ;
- Vu l'instruction codificatrice NOR : ECOE2409515J BOFIP-GCP-24-0010 du 3 avril 2024 relative aux régies de recettes et d'avances de l'Etat ;
- Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 11 septembre 2024 ;
- Sur proposition du directeur adjoint des finances, de la commande publique et de la performance ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

ARRETE :

Article 1^{er} :

A compter de la date de signature du présent arrêté, Monsieur Jean-Cédric PUYLAURENT, attachée d'administration de l'Etat, est nommée régisseur d'avances de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies en remplacement de Madame Sylvie D'OLIVEIRA.

Article 2 :

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 900633 du 14 novembre 2023 est abrogé.

Article 4 :

Le directeur adjoint des finances, de la commande publique et de la performance, la directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P / Le préfet de police,
Le directeur des finances,
de la commande publique et de la performance

signé Mathieu LEFEBVRE